

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 janvier 2023, à compter de 13 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Sont absents :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Claude Villeneuve, Québec
- M. le conseiller David Weiser, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2023-01

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2022

Résolution n° C-2023-02

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2022.

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Renouvellement d'adhésion**Résolution n° C-2023-03**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Alliance) et autoriser le paiement des frais de cotisation pour l'année 2023, au coût de 16 500 \$ (taxes incluses).
- D'autoriser Mme Catherine Vallières-Roland à :
 - agir à titre de représentante de la CMQuébec auprès de l'Alliance;
 - s'impliquer au sein du conseil d'administration;
 - participer au congrès annuel de l'Alliance qui se tiendra du 6 au 9 juin 2023 à Chicago, et autoriser le remboursement des frais relatifs à l'inscription, au transport et au séjour, afférents à sa participation.
- De poursuivre l'implication active de la CMQuébec au sein de l'Alliance en 2023 et s'assurer que les membres du conseil et le personnel de la CMQuébec soient tenus informés des travaux de l'Alliance et que cette adhésion génère un bénéfice réel pour la CMQuébec et ses composantes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023

Certificat trésorerie : CT-2023-02

Responsable : Direction générale

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Appui à la demande d'investissement dans un Plan renforcé pour l'eau douce**Résolution n° C-2023-04**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter la résolution présentée à l'annexe 1, en appui à la demande de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'investissement du gouvernement canadien dans la restauration et la saine gestion des sources d'eau douce.
- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à transmettre la résolution ainsi que la lettre l'accompagnant à l'honorable Chrystia Freeland, vice première-ministre et ministre des Finances du Canada, à l'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, avec copie au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique et aux députés fédéraux dont la circonscription touche le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – zone de Québec (TCRQ) –
Modification à la désignation des représentants

Résolution n° C-2023-05

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- En remplacement de M. Éric Ralph Mercier, de désigner M. David Weiser à titre de représentant du secteur municipal à la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social – Ajout d'un
membre

Résolution n° C-2023-06

Sur proposition de Mme Amélie Landry, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'ajouter un membre à la composition du comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social de la CMQuébec.
- De désigner M. David Weiser à titre de membre de ce comité.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023

Responsable : Direction générale

Adoptée

Projet de règlement modifiant le règlement n° 2011-55 sur le Plan métropolitain d'aménagement et de
développement (PMAD) de la CMQuébec visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation
métropolitain

Résolution n° C-2023-07

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2011-55 intitulé « Règlement édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec »;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2011-55 soit modifié de la façon prévue par le projet de règlement visé par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Serge Côté, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- D'adopter le « Projet de règlement n° 2023-109 modifiant le règlement n° 2011-55 édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec » (CMQuébec);
- D'adopter le document indiquant la nature des modifications qu'une composante de la CMQuébec devra apporter à son schéma d'aménagement et de développement révisé advenant la modification du PMAD;

- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation copie de la présente résolution et du projet de règlement accompagnés du rapport décisionnel et de ses annexes afin de lui demander son avis sur la conformité de la modification proposée aux orientations gouvernementales;
- De transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement aux MRC faisant partie de la CMQuébec ainsi qu'aux MRC contigües accompagnées du rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Création d'une commission consultative dans le cadre de la modification du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Résolution n° C-2023-08

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'instituer une Commission consultative pour étudier le projet de règlement modifiant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ayant pour mandat d'étudier, par l'entremise d'une assemblée publique et l'analyse de mémoires, la modification au PMAD proposée dans le projet de règlement modifiant les limites du périmètre d'urbanisation métropolitain afin d'inclure des parties de lots situés dans le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et d'exclure des parties de lots situés dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon (Ville de Lévis). La commission a également pour fonction de faire rapport au conseil de la CMQuébec sur les recommandations qu'elle juge appropriées en vue de l'adoption du règlement modifiant le PMAD. Le mandat de la Commission prendra fin lors du dépôt de son rapport à une séance du conseil.
- De nommer à titre de membres de la commission :
 - M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
 - M. Steeve Verret, conseiller à la Ville de Québec
 - M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- De nommer à titre de président de la commission : M. Sébastien Couture
- De nommer à titre de vice-président de la commission : M. Steeve Verret
- De prévoir la tenue d'au moins une assemblée de consultation publique sur le territoire de la Ville de Lévis.
- De déléguer à la secrétaire corporative de la CMQuébec le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation publique.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Adoption de la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041**Résolution n° C-2023-09**

CONSIDÉRANT que le Comité d'orientation en aménagement du territoire, mobilité durable et développement social de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) recommande d'adopter la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041 (Vision);

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'adopter le document sur la Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041, daté de janvier 2023, en remplaçant le dernier paragraphe de la page 18 par le suivant :

Des scénarios financiers seront proposés en s'inspirant notamment de l'expérience de la Communauté métropolitaine de Montréal en terme d'écofiscalité, notamment de taxation au profit du transport collectif. Certains leviers financiers comme la taxation des carburants pourront être appelés à diminuer avec l'électrification des transports. Ainsi les possibilités de recourir à d'autres mécanismes de financement seront évalués pour soutenir durablement les infrastructures et services de transport durables.

- D'autoriser la diffusion de ce document auprès des partenaires et sur le site internet de la CMQuébec;
- De mandater la direction générale de la CMQuébec pour :
 - Amorcer l'élaboration d'un plan d'action concerté pour assurer la mise en œuvre de la Vision, en collaboration avec les composantes et autorités organisatrices de transport du territoire, de même qu'avec d'autres partenaires de la CMQuébec;
 - Élaborer des scénarios de financement des actions métropolitaines en matière de mobilité durable;
 - Coordonner l'élaboration d'un portrait diagnostic sur le transport de marchandises et sur le transport interurbain dans la région métropolitaine.

Référence : Rapport décisionnel du 19 janvier 2023

Responsable : Transport et mobilité durable

Adoptée

Bordereau d'information

- a) Procès-verbal de séance ordinaire du comité exécutif du 20 octobre 2022.
- b) 2022-12-19 – Lettre – MRRCN – Annonce mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025.
- c) 2023-01-13 – Note – Remise des livrables finaux dans le cadre du projet de l'actualisation de la cartographie des zones inondables sur le territoire de la CMQuébec.

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2023-10

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Amélie Landry, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2023-01 à C-2023-10 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE